

# CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR LES ACQUÉREURS D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE ASSOCIATION MOUSTACHAT

Loi 2021-1539 du 30 novembre 2021

- ❖ L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;
- ❖ Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;
- ❖ Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce ;
- ❖ Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de la cession ;
- ❖ Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge et de qualité. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ; je dois ainsi prévoir un budget annuel pour son entretien courant (alimentation, hébergement, activités et soins vétérinaires) ; Ce budget n'est précisé conformément à l'arrêté du 31 juillet 2012, dans le dernier point aborder de ce certificat.
- ❖ Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;
- ❖ Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;
- ❖ Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela, je prends contact avec un vétérinaire ;
- ❖ Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-Cad : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal.
- ❖ En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;
- ❖ Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité civile.
- ❖ Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15 000 € d'amende. Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.
- ❖ Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association qui pourra prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal.

## ❖ LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES TOUT AU LONG DE LA VIE DU CHAT :

Le budget alloué à l'alimentation du chat dépendra du type de nourriture adoptée (croquettes, nourriture humide, ration ménagère...). Bien qu'il existe des aliments très peu chers, il est important de rappeler qu'une alimentation de qualité participe à la bonne santé de votre chat. C'est le meilleur moyen de prévenir des soucis de santé pouvant entraîner des frais vétérinaires supplémentaires. En moyenne, il faut compter environ 200 à 300 € par an pour l'alimentation d'un chat.

Pour la litière, comptez environ 100 € par an. En termes de santé, des frais sont à prévoir comprenant rappel vaccinal, vermifuge, antiparasitaire (environ 200 € par an). La souscription d'une assurance pour votre chat vous permet la prise en charge de tout ou partie de certains frais vétérinaires. Le montant des assurances est très variable et dépend du contrat choisi (de 60 à 700 € par an).

S'ajoutent à ses dépenses de base tous les frais vétérinaires ponctuels non prévus. L'espérance de vie d'un chat de race étant supérieure à une dizaine d'années, il est important de se questionner sur votre capacité à faire face à d'importantes dépenses. Les frais vétérinaires peuvent augmenter significativement lorsque le chat avance en âge. Les soins ou les opérations peuvent se compter en centaines d'euros.

L'achat d'un matériel dédié se fait avant même l'adoption : gamelles, bac à litière, cage de transport, brosse, jouets, paniers, griffoirs, coupe griffes, plateformes en hauteur (arbre à chat) ... Durant la première année de vie avec un animal, un budget supplémentaire de 100 à 300 € est à prévoir pour équiper son environnement. L'acquisition d'un animal implique enfin toute une organisation logistique. Les départs en vacances peuvent alors être plus difficiles. Veillez donc à l'emmener avec vous (certains lieux acceptent les animaux) ou à lui trouver un système de garde pendant votre absence (famille d'accueil, garde à domicile, pension). A titre indicatif, une journée de pension pour un chat coûte en moyenne 10 à 20 €.

Même au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une longue période.

Je soussigné(e).....

.....  
Agissant en qualité de futur acquéreur d'un chaton/chat  
de l'association Moustachat



Mairie de Lepaud  
5 place de la mairie  
23170 LEPAUD  
moustachat.asso@gmail.com

Cachet du refuge ou de l'association de protection animale

m'engage vis-à-vis de mon chaton/chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

**Mention manuscrite :** « J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitance animale. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat. »

Certificat d'engagement signé le ..... / ..... / 20...  
Signature de l'acquéreur précédée de la mention  
« Bon pour engagement »